

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARCAIS

SEANCE ORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2019

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	: 11
En exercice	: 9
Qui ont pris part à la délibération	: 7 +2 pouvoirs

Date de la convocation : le 20 novembre 2019

Date d'affichage : le 20 novembre 2019

L'An deux mil dix neuf et le vingt sept novembre à 20 Heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre Prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence De Mme RIVET M., Maire.

Présents : Mmes RIVET M., DION A., RIBAUDEAU C. ,SIBOULET N. ,
Mrs MANSART S., LAVAINÉ P., LEDOUX B.

Absents : LEDUC G. qui a donné pouvoir à M. RIVET ; DUPUIS C.

Secrétaire (s) de séance : SIBOULET N.

Madame le Maire donne lecture du procès verbal du précédent conseil qui est adopté à l'unanimité.

1°) Délibération 2019-43 : travaux d'aménagement du parking

Suite à l'ouverture des plis du 30 octobre, le cabinet Chemière a étudié l'offre de l'entreprise Lommonier. Après étude et négociation, le montant de l'offre figurant à l'acte d'engagement s'élève à 62 2942,35 € HT soit 75 530.82€ TTC

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Madame le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise Lommonier, pour les travaux d'aménagement du parking de la mairie, pour un montant de 62 942€35 HT et à signer tous les documents qui se rapporteront à ces travaux.

2°) Délibération 2019-44 : Levée partielle de pénalité

Madame le Maire et les élus en charge du suivi des travaux du marché de la construction de la crèche et du réaménagement de l'école, font le point sur le déroulement des travaux, et le montant des pénalités pour les entreprises RIOTTE et BOUBAT.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de fixer le montant global des pénalités :

- à l'entreprise RIOTTE à 2600 € (au lieu de 5500 €),
- à l'entreprise BOUBAT à 2600 €

et chargent Madame le Maire de signer tout document en ce sens.

3°) Délibération 2019-45 : Demande de subvention au Département pour les travaux d'aménagement du parking de la mairie

Madame le Maire indique qu'il est possible de demander au Département, une subvention dans le cadre des amendes de police, pour l'aménagement du parking.

Le plan de financement serait le suivant :

<i>Coût des travaux :</i>	<i>62 942€35 HT</i>
Subvention DETR (40 % de 58400€)	23 360€
Subvention Département	25 000 € (50% d'une dépense maxi de 50 000€)
fonds propres :	14 582€35

Le conseil municipal adopte le projet, approuve le plan de financement prévisionnel sollicitant une subvention auprès du Département et autorise le Maire à faire les démarches nécessaires. Voté à l'unanimité

4°) Délibération 2019-46 : Mise en œuvre de la réglementation RGPD et groupement de commande avec la CDC

Madame le Maire rappelle que la mise en œuvre de la réglementation RGPD est impérative. A défaut de mise aux normes RGPD, les conséquences financières peuvent être particulièrement importantes pour les collectivités. Outre le pouvoir de sanction de la CNIL, le risque est de voir naître des recours individuels.

La communauté de communes Cœur de France propose aux communes qui le souhaitent de rejoindre le groupement de commandes. Une offre commerciale a été présentée par le Groupe LEXAGONE ;

Tarif commune de moins de 500 habitants : 108 € TTC Mensuel 1296€ TTC annuel

Madame le Maire propose d'adhérer, la commune ne disposant pas d'autres solutions actuellement.

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'adhérer au groupement de communes proposer par la CDC Cœur de France pour la mise en place de la réglementation RGPD.

5°) Questions Diverses

Les services du SDE 18 ont transmis le bilan énergétique de la commune. Une réunion de présentation au conseil aura lieu prochainement avec M. CALLU du SDE.

Séance levée à 21h 45